

Pièces à joindre AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

- Photocopie Recto Verso du permis de conduire en cours de validité.
- 4 Photos d'identité.
- Photocopie de la carte de chronotachygraphe (si vous en possédez une).
- Photocopie de votre FIMO (140 heures).
- Si vous n'avez pas effectué de FIMO : photocopie de votre dispense FIMO ou attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel.
- Photocopie de votre FCO actuelle.
- 1 Chèque de 78,00 Euros libellé à l'ordre du CESR 20 (pour la Carte de Qualification de Conducteur).

**N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT
PLANIFIEZ VOS FORMATIONS (REGLE DES 6 MOIS)**

Le stage FCO (ancien FCOS) de 35 heures peut être effectué par anticipation dans les 6 mois qui précèdent la date à laquelle l'obligation de formation doit être remplie (date d'anniversaire : valable jusqu'au) mais le délai de validité de cette formation ne commencera à courir qu'à l'expiration de la période de validité de la formation précédente.

NOUVELLE REGLEMENTATION :

Nous sommes dans l'obligation de délivrer des CARTES DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR (CQC). Nous devons être très vigilants sur la constitution des dossiers qui ne sont plus traités par nos soins mais directement par Chronoservices.

Cette inscription pourra donc être validée qu'après réception de la fiche d'inscription dûment remplie et accompagnée de toutes les pièces et règlements demandés.